



# **Concours du second degré**

## **Rapport de jury**

---

### **Concours : CAPES RESERVE**

#### **Section : ESPAGNOL**

#### **Session 2014**

Rapport de jury présenté par :

Madame Dolorès Beauvallet, Inspectrice générale, Présidente  
Gérard Mary, Inspecteur d'académie- inspecteur pédagogique régional de l'académie de  
Nancy-Metz, Vice-Président

Pour la rédaction des rapports d'épreuves

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

## Sommaire

Introduction	p. 1
Composition du jury	p. 3
L'épreuve écrite d'admissibilité	p. 4
L'épreuve orale d'admission	p. 8

## Introduction

102 postes étaient offerts cette année au concours réservé d'espagnol, ce qui constitue une augmentation substantielle par rapport à la session 2013 et ce dont il y a évidemment lieu de se réjouir. 70 étaient offerts au titre du concours public et 32 au titre du privé. La barre d'admission était donc naturellement plus élevée pour le CAER.

Malheureusement le nombre des inscrits a baissé de façon significative. La présente session s'est caractérisée à la fois par un nombre sensiblement moindre d'inscrits et par un nombre de dossiers éliminés encore important (non envoi des dossiers ou non respect des délais de transmission, non respect des consignes). Par ailleurs, pour un nombre d'inscrits sensiblement équivalent, le nombre des candidats non éliminés et celui des admissibles ont été nettement supérieurs chez ceux qui concouraient au titre du privé. Le CAER a donc été nettement plus sélectif.

En conséquence, le jury s'est trouvé dans l'impossibilité de pourvoir tous les postes du public, alors même qu'il a pu établir une liste complémentaire pour le CAER ; il est vrai que le dernier admissible du public atteignait une moyenne de 9,93 quand le dernier admissible du privé affichait une moyenne de 15,25.

Par ailleurs, une différence importante entre les candidats du public et ceux du privé, déjà évidente l'an dernier, s'est confirmée : les inscrits au CAER se sont à l'évidence mieux préparés, ont envisagé le « réservé » comme un concours exigeant et non pas, comme on l'a fréquemment constaté chez nombre de leurs collègues du public, comme la simple validation d'une expérience professionnelle. Les statistiques ci-dessous mettent en lumière cette différence de situation :

	Concours réservé	CAER
Nombre de postes	70	32
Nombre d'inscrits	232	233
Nombre de candidats non éliminés	101	142
Nombre de candidats admissibles	68	97
Nombre de candidats admis sur liste principale	47	32
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	0	6

On ne peut que déplorer la désaffection pour un concours qui est pourtant le moyen de valoriser des compétences et un engagement professionnels que la plupart développent

dans une pratique quotidienne des classes et de la langue espagnole. Le jury mesure évidemment la difficulté de se préparer à un concours tout en exerçant une activité professionnelle à plein temps. On ne peut qu'encourager les candidats en position d'éligibilité, notamment ceux qui n'ont pas été reçus à la session 2014, à tenter et retenter ce concours conçu pour des professeurs et des formateurs en activité, et largement fondé sur leur pratique professionnelle.

À l'inverse, certains candidats ont pu donner l'impression de venir chercher la simple validation d'une pratique professionnelle : malgré les différences qu'il présente avec les concours traditionnels, le « réservé » reste bien un concours de la fonction publique avec ses règles et ses exigences. Si l'an passé le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience a pu surprendre, c'est désormais un exercice connu; les modalités et les attentes sont décrites et exposées dans les rapports disciplinaires des concours internes. Il convient de s'y reporter et de se préparer tout au long de l'année aux spécificités de l'épreuve orale.

Il importe de lever ici un malentendu : le bilinguisme n'est pas une condition suffisante pour se faire admettre à un concours de recrutement (suffit-il de parler français pour enseigner les lettres ?). La maîtrise de l'espagnol est bien évidemment un préalable indispensable mais les compétences linguistiques doivent se compléter de compétences culturelles, didactiques et pédagogiques prenant appui sur une connaissance de notre système éducatif. La liste des compétences attendues des maîtres doit constituer un fil directeur pour toute préparation rigoureuse au concours.

Les travaux du concours se sont déroulés cette année dans des conditions matérielles particulièrement favorables au lycée Jeanne-d'Arc de Nancy. Le jury tient à remercier chaleureusement monsieur le Proviseur et son adjoint ainsi que les personnels qui ont pris sur leurs vacances pour assurer le meilleur accueil possible aux candidats et au jury.

## Composition du jury

Dolorès Beauvallet, Inspectrice générale, Présidente

Gérard Mary, Inspecteur d'académie- inspecteur pédagogique régional de l'académie de Nancy-Metz, Vice-Président

Mario Barbutti, Professeur agrégé, Académie de Versailles

Béatrice Benabbes, Professeur certifié, Académie de Paris

Vincent Boucharin, Professeur certifié, Académie de Reims

Yannick Boutier, Professeur certifié, Académie de Paris

Grégory Dubois, Professeur agrégé, Académie de Versailles

Emile Garcia, Professeur certifié, Académie de Paris

Véronique Gil-Martinez, Académie d'Amiens

Alexandra Gordillo, Professeure agrégée, académie de Nancy-Metz

Djamila Gouné, Professeure certifiée, Académie de Nancy-Metz

July Gravy, Professeure agrégée, Académie d'Amiens

Isabelle Hareux, Professeure agrégée, Académie d'Amiens

Angel Luis Hernandez, Professeur certifié, Académie de Paris

Grégory Jaspert, Professeur agrégé, Académie de Versailles

Fanny Kumielan, Professeure agrégée, Académie de Nancy-Metz

Fabienne Le Gall, Professeure certifiée, Académie de Paris

André Lecocq, Professeur agrégé, Académie de Reims

Bernardo Lopez Navarro, Professeur certifié, Académie de Bordeaux

Christine Montanini, Professeure certifiée, Académie de Nancy-Metz

Jean-Antoine Pavon, Professeur certifié, Académie de Montpellier

Angélique Quer, Professeure certifiée, Académie de Paris

Luisa Refes, Professeure certifiée, Académie de Créteil

Xavier Rodriguez-Alvarez, professeur certifié, Académie de Paris

Angel Sanchez, Professeur certifié, Académie de Nancy-Metz

Consuelo Sanchez, professeure certifiée, Académie d'Amiens

# L'épreuve écrite d'admissibilité

Rapport établi par Djamila GOUNÉ et Yannick BOUTIER

## I. Considérations générales

Le concours réservé s'inscrit dans un cadre réglementaire dont il convient de rappeler ici l'importance et l'indispensable connaissance : c'est un pré-requis pour qui souhaite s'engager dans une préparation sérieuse et mettre tout en œuvre pour la mener à bien. Une lecture attentive des textes parus au Bulletin Officiel saura inscrire la préparation au concours dans un cadre bien défini quant à la présentation du RAEP et aux critères d'appréciation retenus par le jury. Nous ne pouvons par ailleurs que recommander la lecture du rapport du concours réservé 2013 ainsi que celle des rapports des CAPES internes des sessions 2012, 2013 et 2014. Ces documents, précis et précieux, proposent un bilan, prodiguent des conseils et offrent des pistes de réflexion aux futurs candidats tout en définissant les attentes des jurys. Elles y sont exposées afin de leur apporter une aide constructive dans leur préparation. Enfin, le jury exhorte les futurs candidats à lire et à relire les programmes de collège et de lycée ainsi qu'à consulter fréquemment les documents ressources pour la classe sur le site EDUSCOL. Ils constituent un cadre et des outils dont la connaissance et l'usage nous semblent indispensables pour une préparation sérieuse et réussie.

## II. La forme

Il est indispensable que les candidats respectent à la lettre les normes de présentation du RAEP définies par les textes officiels. Le rapport, dans ses deux parties, doit être entièrement dactylographié et doit suivre les consignes officielles pour ce qui concerne la police, les marges, les paragraphes, les interlignes, le nombre de pages (pour les première et seconde parties du RAEP ainsi que pour les pages ajoutées en annexe).

Le candidat doit toujours avoir à l'esprit que son rapport va être lu, parmi bien d'autres, et qu'il est plus que souhaitable que les parties et les sous-parties soient clairement identifiables. Il va sans dire que la qualité de l'impression, l'exactitude de la pagination, l'absence de corrections apportées « à la main », l'utilisation, si nécessaire, du clavier espagnol sont des évidences. Les candidats doivent absolument veiller à ne pas perdre de vue l'importance indéniable de la présentation. En lui réservant une place exigeante, le candidat montrera en cela des qualités de soin, de clarté et de vigilance ; *ainsi inscrira-t-il déjà son propos dans le but de captiver et de convaincre son lecteur.*

Nous devons rappeler ici avec force que l'une des compétences - et non des moindres - du professeur est de « maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer ». « Dans son usage de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral, le professeur doit être exemplaire quelle que soit la discipline. » Ces propos tirés des textes officiels sont clairs et éloquents. Ils doivent conduire les candidats au concours à se montrer extrêmement attentifs à ce sujet. En ce sens, priorité doit être donnée à la correction de la langue, dans ses données lexicales, morphologiques et syntaxiques ainsi que dans l'application de ses règles de ponctuation. Le candidat doit veiller au registre employé ainsi qu'à la richesse et à la souplesse de la langue qu'il manie. On rappellera aux candidats qu'ils doivent dominer les termes pédagogiques usuels (*activités langagières, compétences ...*) et qu'ils doivent bannir de leur propos tout « jargon » qui confinerait au verbiage et à sa vanité.

L'utilisation d'une langue approximative n'augure guère de résultats efficaces. En effet, comment peut-on attendre des élèves qu'ils comprennent correctement les consignes si l'enseignant manque de rigueur dans ses formulations ? L'écriture du RAEP est aussi l'occasion de faire preuve des qualités que le professeur développe et développera en classe. La maîtrise de la langue constitue par conséquent une base indispensable : celle qui permet de concevoir un enseignement de qualité et de l'exposer avec rigueur et pertinence. Les candidats veilleront donc à proposer une présentation claire, aérée, soignée et logique dans une langue maîtrisée. Cet effort d'organisation et de structuration du travail contribuera

à coup sûr à rendre la lecture du RAEP aisée, attrayante et convaincante. Pour pallier les carences de forme, il convient donc de se relire, de se relire encore et même de se faire relire.

Le jury fait remarquer aussi que trop souvent des erreurs surviennent dans les courts passages rédigés en espagnol : on a noté l'absence d'accents écrits, le non-respect de la concordance des temps, une utilisation erronée des pronoms personnels, des gallicismes ... L'effet produit par ces erreurs est déplorable, en particulier si l'on considère qu'elles portent sur des énoncés très courts et donc parfaitement maîtrisables.

### **III. Le contenu**

#### **1. Première partie du RAEP : le parcours professionnel**

Dans cette première partie, on attend du candidat qu'il évoque son parcours professionnel de manière à définir simplement le cadre de sa formation et des conditions d'exercice de son métier d'enseignant, et non qu'il s'étende inutilement sur des aspects personnels et privés qui, même s'ils sont parfaitement respectables, offrent peu d'intérêt dans le cadre d'un concours de recrutement. Il ne s'agit pas non plus de livrer au lecteur une liste de diplômes, de dates et d'établissements ni de rédiger un *curriculum vitae* dont l'exhaustivité vertigineuse n'est d'aucune utilité. En proscrivant l'anecdotique, l'intime et le lyrique, il s'agit de mettre en valeur les axes forts et les moments clefs d'un parcours ; et pour ce faire, le jury invite les candidats à opérer des choix pour ne retenir finalement que des éléments significatifs qui évoquent avec pertinence la formation, la connaissance du système éducatif et du fonctionnement des établissements d'exercice, l'acquisition de compétences, la conduite de projets. Le jury a été notamment sensible à la présentation analytique des parcours mettant en valeur les réussites, les échecs et les enseignements tirés de ces derniers. Le candidat est ainsi invité à évoquer, avec mesure, honnêteté, simplicité, clarté et modestie, un parcours qui puisse mettre en relief ses expériences et ses aspirations professionnelles. Notons enfin que les remarques et la réflexion pédagogiques n'ont pas leur place dans cette première partie puisqu'elles sont logiquement et naturellement réservées à la seconde partie du RAEP.

#### **2. Seconde partie du RAEP : la réalisation pédagogique**

La plupart des candidats ont choisi cette année de présenter une séquence d'enseignement de collège ou de lycée.

Il est indispensable que ceux qui se présentent au concours aient une idée parfaitement claire de ce qu'est une séquence pédagogique ; avant de l'exposer par écrit, il aura fallu réfléchir sur sa construction et sur sa mise en œuvre. Il s'agit de mettre en lumière de manière précise, logique et réaliste une pratique professionnelle. La seconde partie du RAEP doit montrer très concrètement le déroulement de cette séquence. Les meilleurs dossiers sont très certainement ceux qui ont détaillé, et sous forme rédigée, le niveau visé, le déroulement des séances, ceux qui se sont évertués à démontrer à chaque étape la légitimité linguistique de l'approche choisie, ceux qui ont opté pour une thématique digne d'intérêt, tout en sachant respecter le format imposé. Des explications précises et concrètes sur la mise en œuvre intéressent le jury bien davantage que la description minutée de chaque séance ; l'exposé d'une séquence ne doit pas se résumer à la seule énumération monotone et vaine des activités sans lien entre elles et des objectifs mal définis.

##### **a. Le choix des documents retenus comme supports du cours**

Ce choix est primordial et bien l'opérer conditionne la réussite de la démarche pédagogique. Les documents doivent être formateurs et porteurs de sens, ils doivent permettre et favoriser la découverte du monde hispanique. Le but est que l'élève prenne la parole et, pour prendre la parole, il doit avoir des idées à exprimer ; ces idées ne pourront émerger que si l'élève se voit offrir la matière de son discours.

C'est pourquoi la dimension culturelle dans le choix des documents, quel que soit le niveau, quelle que soit la classe, doit être privilégiée. Il s'agit de proposer des documents authentiques et de qualité qui offrent la possibilité de faire découvrir les réalités culturelles du

monde hispanique. L'ancrage culturel de la séquence proposée est donc indispensable et l'enseignant, de la Sixième à la Terminale, doit confronter les élèves aux formes multiples de cette culture. *L'art pictural, par exemple, ne peut en aucune façon se réduire à « Guernica » ou aux « Ménines »...*

En ce qui concerne les contenus, la copie ou la photocopie des manuels scolaires n'est pas recommandée. Les candidats doivent (dé)montrer leur capacité à construire et à mettre en œuvre une séquence. Notons d'ailleurs que lorsque le parcours professionnel du candidat lui offre l'opportunité d'enseigner sur plusieurs niveaux, on peut regretter que le dossier RAEP porte précisément sur la première ou la deuxième séquence (voire sur la première ou la deuxième séance !) du niveau Quatrième...

Les thèmes récurrents, comme la famille, les habitudes alimentaires, la description physique, l'expression de l'heure, traités sans véritable mise en perspective, de manière superficielle et sans relief culturel ni interculturel, ne peuvent donner lieu à une prise de parole consistante et enrichissante pour l'élève.

Les candidats doivent faire preuve de réflexion et d'ambition ; ils doivent se poser la question préalable de *savoir* l'intérêt que revêt à leurs propres yeux le document envisagé et choisi, pour être à même de partager cet intérêt avec leurs élèves.

#### **b. Une démarche, une mise en œuvre et des objectifs CONCRETS, COHÉRENTS et RAISONNABLES**

Le jury attend que les candidats, dans la rédaction de la seconde partie de leur dossier, donnent véritablement à voir *les choix concrets de mise en œuvre de la séquence, comme si le lecteur assistait à la séance décrite*. Il s'agit de montrer également comment le professeur implique et motive les élèves dans leur apprentissage.

La présentation de la réalisation pédagogique doit répondre concrètement et visiblement à des questions précises :

- Quelles sont les compétences (culturelle, pragmatique et linguistique) travaillées ?
- À travers quelles activités langagières (activités de réception et activités de production) ?
- Quelles sont les stratégies mises en place ?
- Dans l'activité de repérage, par exemple : que repérer ? comment ? dans quel but ?
- Comment le professeur suscite-t-il les réemplois, comment favorise-t-il et valorise-t-il les acquis ?
- Qu'évalue-t-il ? dans quel but ? à quel moment ?

Ces quelques questions sont bien évidemment des pistes à explorer, à multiplier et à enrichir. La cohérence doit éclairer les choix opérés pour que les activités proposées et les objectifs à atteindre le soient de manière réelle et réaliste. Certains dossiers proposent des pistes incertaines voire hasardeuses qu'une relecture logique, réflexive et analytique aurait décelées sans mal. En effet, à quoi bon faire travailler la classe sur l'imparfait s'il est avéré qu'il ne fait pas l'objet d'un réemploi immédiat ? Comment envisager qu'au cours d'une même séquence soient étudiés l'expression de l'obligation, le subjonctif, l'impératif (ordre et défense) et l'enclise ?

De même, on ne saurait trop conseiller aux candidats de mesurer la portée civique voire morale des activités proposées et des thématiques abordées. Que penser en effet d'une activité où un élève doit jouer le rôle d'une victime lors d'un procès et doit donc faire état de tous les préjudices qu'il aurait subis... ?

L'exposé d'une séquence ne doit donc pas se résumer à la seule énumération fastidieuse d'activités plus ou moins bien délimitées. Il doit impérativement s'accompagner et s'enrichir d'une réflexion nourrie qui justifie la démarche mise en œuvre. Le jury a par ailleurs apprécié l'analyse des résultats obtenus avec la classe et la description de la remédiation envisagée si elle est nécessaire. Il a apprécié également la précision des informations énoncées quant au travail à faire à la maison (en fin de séance ou en fin de séquence). L'articulation cohérente et judicieuse de toutes ces données pédagogiques n'a pas manqué d'être valorisée.

### **c. L'utilisation des outils numériques**

Le jury rappelle aux futurs candidats que les outils numériques constituent, comme leur nom l'indique, des moyens au service des objectifs (culturel, linguistique ou civique) définis par l'enseignant. En conséquence, c'est à bon escient qu'il s'agit de les utiliser. La seconde partie du RAEP doit, le cas échéant, montrer la pertinence de cette utilisation pour favoriser l'autonomie de l'élève.

### **d. Bilan, prise de recul et analyse réflexive**

Le jury a été agréablement surpris de constater que, dans la seconde partie du RAEP, et le plus souvent en guise de conclusion, certains candidats ont proposé un bilan critique de leur réalisation pédagogique. C'est dans cette prise de recul que se notent également les qualités de l'enseignant. Adaptation du discours et des démarches, remise en question des pratiques, prise de conscience des faiblesses, réactivité et modestie ne sont pas de vaines postures.

Le jury espère que ce bilan assorti de ces conseils saura éclairer et guider les futurs candidats dans la rédaction de leurs dossiers RAEP et leur adresse tous ses encouragements pour la session à venir.

# L'épreuve orale d'admission

Rapport établi par Fanny KUMIELAN et Grégory DUBOIS

Le jury souhaiterait rappeler aux candidats qu'ils doivent prendre toute la mesure de l'épreuve orale, qui est la seule sur laquelle ils seront évalués, puisque le dossier de RAEP n'est pas noté. Nous voulons donc conseiller à tous les candidats de préparer sérieusement et minutieusement cette épreuve.

## 1- Modalités de l'épreuve

Lors de l'entrée en salle de préparation, les candidats se voient attribuer une question, accompagnée de pistes de réflexion. Ce sujet émane directement de la lecture attentive de leur dossier de RAEP. Ils disposent d'un temps de préparation de 30 minutes.

D'une durée totale de 60 minutes, l'épreuve est exigeante : composée de deux parties, elle se déroule en français pour deux tiers du temps et en espagnol pour un tiers. Cette épreuve permet au jury d'évaluer leurs connaissances des enjeux du système éducatif français, mais aussi d'évaluer les compétences linguistiques en français comme en espagnol, ainsi que les connaissances des réalités des pays de langue espagnole.

## 2- Déroulement de l'épreuve

### - Première partie

Lors de la première partie, d'une durée totale de 30 minutes, le candidat dispose de 10 minutes pour présenter en français son parcours et son dossier. Il est attendu des candidats qu'ils en aient une bonne connaissance. L'exposé de la séquence présentée dans le dossier doit être construit et rigoureux. Aussi nous rappelons toute l'importance que revêt la sincérité du candidat dans l'exposé de la mise en œuvre des séances et des exemples apportés. Il n'est évidemment pas demandé de présenter une séquence spécialement construite pour le dossier de RAEP et jamais mise en œuvre, ou une séquence extraite tout entière d'un manuel quelconque. D'autre part, il ne paraît pas superflu de rappeler aux candidats que cet entretien demande une préparation. Nous leur conseillons donc de construire leur présentation de 10 minutes en rappelant la question qu'ils ont voulu traiter avec leurs élèves, en justifiant le choix des documents, l'évaluation, en analysant le cas échéant des productions d'élèves et en proposant une remédiation.

À l'issue de cet exposé, le jury s'entretient pendant 20 minutes avec le candidat, toujours en français, sur la séquence présentée et sur certains aspects significatifs de son parcours. Pendant cet échange est évaluée la maîtrise de la pédagogie, des programmes, du système éducatif. Les questions posées, nous le rappelons, ne sont pas destinées à piéger le candidat, mais bel et bien à l'aider à approfondir certains éléments ou à envisager éventuellement de nouvelles perspectives. Est évaluée alors la capacité de réflexion sur la pratique professionnelle.

### - Seconde partie

Le candidat dispose de 10 minutes pour répondre en français à une question posée par le jury, dont il prend connaissance lors du temps de préparation de 30 minutes préalable à l'épreuve. Cette question, en lien étroit avec les éléments contenus dans le dossier de RAEP de chaque candidat, permettra de préciser certaines pratiques ou connaissances sur le monde hispanique, sur les programmes et sur les enjeux du système éducatif. Le sujet donné, ainsi que les pistes qui l'accompagnent, sont une amorce de discussion qui sera élargie lors de l'entretien de 20 minutes, en langue espagnole cette fois-ci, qui viendra clore l'épreuve.

Nous rappelons qu'enseigner l'espagnol suppose, bien qu'il s'agisse d'un concours sans programme, la maîtrise de connaissances culturelles sur les pays de langue espagnole. Il est indispensable, afin de se préparer au mieux à l'épreuve, de se tenir au courant de l'actualité, de regarder des chaînes de télévision espagnoles et hispano-américaines,

d'utiliser l'internet et de séjourner en Espagne ou en Amérique Latine pour rafraîchir sa connaissance des pays et de la langue.

### **3- Conseils aux futurs candidats**

Les meilleurs candidats ont su montrer :

- De réelles capacités de réflexion. Les candidats, dans la présentation de leur dossier, doivent faire preuve d'une réflexion personnelle. Pour se préparer à l'oral, le candidat doit relire son dossier et l'analyser. Il est judicieux d'avoir pensé à une manière problématisée, pertinente et dynamique de présenter ce dernier. Le jury a particulièrement apprécié la capacité de certains à éviter la redondance de la première partie de l'épreuve avec le dossier que les membres du jury, nous le rappelons, ont déjà lu. Une approche différente de la séquence proposée, avec de nouveaux éléments d'analyse, a témoigné d'une prise de recul et a permis d'éviter cette redondance. Il est inutile également de retracer à nouveau le parcours professionnel, c'est-à-dire de livrer au jury un *curriculum vitae*, mais plutôt de montrer comment l'expérience professionnelle a enrichi la pratique, comment le candidat s'est construit en tant qu'enseignant.
- Une bonne connaissance de leurs propres dossiers. Rappelons que l'objectif est de montrer comment se déroule la séquence, le jury doit pouvoir « se projeter » dans les classes et imaginer ce que le candidat met en place, comment il atteint ses objectifs et fait progresser ses élèves. Pour ce faire, le jury a donc besoin d'exemples concrets et précis, car il ne s'agit pas de rappeler uniquement les grandes lignes. Il convient, par ailleurs, d'éviter de jargonner, surtout lorsque le jargon n'est pas maîtrisé.
- L'assurance dans les langues espagnole et française. Nous rappelons que l'expression orale du candidat doit être la manifestation d'un niveau de langue adapté à la circonstance, exempt de familiarités et d'erreurs de français ou d'espagnol. Une posture et une tenue vestimentaire correctes, ainsi que modération, clarté et correction linguistique dans le discours correspondent à ce que l'on est en droit d'attendre de futurs professeurs certifiés.
- Des capacités d'adaptation à l'évolution du métier d'enseignant.
- Une grande motivation et le respect des élèves qui passe par un travail approfondi, une réflexion personnelle sur sa propre pratique, ainsi que par une réelle volonté de les faire progresser.

#### **Difficultés rencontrées :**

- Le concours réservé donne accès au statut de professeur certifié. Étant en activité depuis au moins quatre ans, les candidats doivent être familiarisés avec le système et avec les nouvelles directives concernant les langues vivantes, et d'appliquer ces connaissances dans leur pratique professionnelle. Quel que soit le niveau auquel ils enseignent, il convient que les candidats aient une connaissance des textes réglementaires les plus importants concernant leur métier : les programmes d'espagnol des différents cycles (élémentaire, collège, lycée, BTS), les textes relatifs aux nouveaux dispositifs (réforme du lycée, nouveaux modes d'évaluation au baccalauréat, socle commun des connaissances et des compétences, etc.). Il est regrettable, par exemple, que si peu de candidats aient fait référence au texte du B.O. n° 30 du 25 juillet 2013 définissant les compétences professionnelles de l'enseignant. Nous mettons en garde cependant les futurs candidats contre la volonté de faire à tout prix un étalage de ces compétences professionnelles sans les confronter à leur propre pratique.
- Lors de l'échange en espagnol le jury est très attentif à la correction phonétique, lexicale et syntaxique de la langue espagnole, car il n'a que 20 minutes pour juger de la qualité de l'espagnol du candidat. Comment peut-on imaginer un professeur d'espagnol qui ne contrôle ni la prononciation, ni le lexique, ni la syntaxe ? Rappelons que le niveau attendu d'un élève de Terminale L suivant l'enseignement de spécialité en espagnol en LV1 est C1. Il est absolument indispensable pour un enseignant d'avoir atteint ce niveau afin de pouvoir enseigner cette langue.
- S'agissant d'une épreuve de concours, le respect du temps imparti pour la présentation du parcours professionnel et de la séquence d'apprentissage, puis pour la réponse à la question

proposée est nécessaire à une évaluation correcte et équitable des compétences disciplinaires et pédagogiques des candidats. Pour ce faire, il est important de s'entraîner, en veillant à respecter ces contraintes de temps.

- Une méconnaissance inquiétante des cultures du monde hispanique. Les candidats ne peuvent pas résumer leurs connaissances artistiques à un tableau de Velasquez ou de Picasso ou ne pas savoir citer le dernier film qu'ils ont vu en version originale, ou encore le dernier poème qu'ils ont proposé à leurs élèves.

- Le jury rappelle qu'il serait judicieux de consacrer le temps de préparation de trente minutes à la seconde partie de l'épreuve, c'est-à-dire à la réponse à la question posée sur le dossier de RAEP ; la présentation du parcours et du dossier peut et doit être anticipée. L'essentiel du temps est indispensable au traitement de la question que les candidats découvrent.

- Les questions du jury ont pour but d'amener le candidat à préciser sa pensée, à réfléchir sur un point particulier : inutile donc de prendre un ton agressif, sarcastique ou condescendant pour répondre.

En résumé, les candidats doivent être convaincus de la bienveillance du jury, qui ne cherche par ses questions qu'à valoriser les prestations. Il est recommandé aux futurs candidats de se préparer très activement au concours, notamment à l'épreuve orale qui demande un entraînement spécifique.